

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 16 mai 2022

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du COSP du 19 janvier 2022	3
II. Point sur le dossier d'accréditation : retour sur la réunion de dialogue avec la DGESIP	3
III. Retour du groupe de travail « jours CA/SPA de l'an prochain »	4
IV. Accompagnement des CA et des SPA : présentation du comité de pilotage	5
1. Protocole d'accompagnement des M2 :	6
2. Demandes pour les étudiants en stage de pratique accompagnée :	6
V. Présentation du DIU : entrée dans le métier	7
VI. Questions diverses	8

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	AGRAZ	MCF - FLSH Limoges
Mme	ARTAUD	Cardie - Responsable 110 bis - Académie de Limoges
Mme	DUFOSSE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	FAYOL	Président du COSP – Professeur d'université
Mme	LEGROS	Directrice Adjointe –Inspé de l'académie de limoges
Mme	MACHADO	Conseillère pédagogique - Circonscription Aubusson
Mme	MOREAU	DIFOR - Rectorat de Limoges
Mme	NOGUE	IEN Circonscription Brive rural
Mme	ORLAY	IA-DASEN de la Haute-Vienne
Mme	PLAZANET-DAVID	Tutrice second degré
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RUHAUD	Etudiant M1 CPE - site de Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	TEYSSANDIER	Etudiante M2 MEEF FAcE - site de Limoges Inspé de l'académie de Limoges- Suppléante, représentante de Léa Maurel

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARNAUD	Professeur en EPLE
M.	ARZOUMANIAN	IA - IPR de mathématiques – Académie de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
M.	COUTURE	IEN-EG IEN-EG second degré de Mathématiques et Sciences Physiques Académie de Limoges
M.	DURAND	IEN ASH et Conseiller technique "Ecole inclusive" auprès de Madame la rectrice Académie de Limoges
Mme	LAPAQUETTE	IEN Circonscription Haute-Vienne 3
M.	LAURENCIER	Chef d'établissement
Mme	MAUREL	Etudiante M1 MEEF Lettres - site de Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	PAUTAL	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BILLOT	Chargée de mission vie culturelle et associative - FLSH Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - DAFPEN - Académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SOUBRAND	Vice-doyen en charge de la pédagogie et des formations – FST Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges

M. Fayol, président du COSP, ouvre la séance à 16h00. Ce conseil se déroule sous un format hybride.

I. Approbation du compte rendu du COSP du 19 janvier 2022

M. Fayol s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du COSP du 19 janvier 2022. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du COSP du 19 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Point sur le dossier d'accréditation : retour sur la réunion de dialogue avec la DGESIP

M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, rappelle aux conseillers que, cette année, l'Inspé faisait partie de la campagne d'évaluation de la vague B au niveau national. À ce titre, il a dû demander son accréditation pour la rentrée 2022 afin d'être en mesure de pouvoir délivrer des diplômes de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mentions « premier degré, « second degré, « encadrement éducatif » et « pratiques et ingénierie de la formation », au sein de l'université de Limoges et pour les cinq prochaines années. M. Moyon ajoute qu'il a été fait le choix de présenter également dans ce dossier l'option « Initiation aux métiers de l'Enseignement et de l'Éducation dans le système Éducatif français » (iMEEF). En effet, il s'agissait de la mettre en avant car, bien que non diplômante, elle s'inscrit totalement dans le continuum de formation souhaité par l'institut.

Ce dossier a été présenté lors du COSP du 19 janvier 2022 avant d'être soumis au vote des différentes instances de l'université que sont le conseil d'institut de l'Inspé, la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et le conseil d'administration (CA).

M. Moyon explique qu'il s'est rendu à Paris le 18 mars 2022 afin de présenter ce dossier d'accréditation devant les trois directions générales soit, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction générale des ressources humaines (DGRH). Lors de cette présentation, il était accompagné de Madame la rectrice de l'académie de Limoges, de Monsieur le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine, de Madame la présidente de l'université de Limoges et son équipe et d'une partie de l'équipe de direction de l'Inspé.

Ce dialogue de gestion s'est avéré très positif. L'Inspé de l'académie de Limoges a été félicité sur de nombreux points, notamment la qualité de rédaction du dossier, les contenus de la formation. Il a été mis en avant le partenariat très fort existant entre l'Inspé de l'académie de Limoges, l'université de Limoges et le rectorat de Limoges, la réussite des étudiants, à la fois aux masters et aux concours, supérieure à la moyenne nationale, l'ensemble des dispositifs mis en œuvre tant d'un point de vue de la préprofessionnalisation que du continuum de formation ou encore la politique « ressources humaines » volontariste, les différents engagements et partenariats de l'Inspé dans et pour sa formation...

Cependant, quelques précisions ont été demandées concernant :

- la particularité de la mention « Pratiques et ingénierie de la formation » : celle-ci ne propose une formation que sur la deuxième année. La DGESIP souhaiterait que les masters de cette mention puissent ouvrir sur deux ans. M. Moyon a répondu que cela était impossible en raison du manque de moyens en termes de ressources humaines ;

- les enseignements de la sophrologie et de la méditation pleine conscience en iMEEF : les directions générales se sont interrogées sur la place de ces enseignements dans la formation. M. Moyon a répondu qu'il s'agissait de montrer comment ces pratiques pouvaient servir à la construction de la posture professionnelle d'un enseignant.

Le dossier va désormais être transmis au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) où il sera présenté en juillet 2022. Le CNESER peut donner un avis consultatif en vue de pistes d'amélioration éventuelles mais il ne peut en aucun cas remettre en cause l'accréditation.

M. Moyon remercie les membres du COSP dont le travail et les votes ont permis de construire et de faire remonter un dossier de qualité.

M. Fayol ajoute qu'obtenir une telle réussite pour un Inspé faisant partie d'une petite université est très prometteur. Il s'agit désormais de continuer à atteindre les différents objectifs qui ont été fixés.

III. Retour du groupe de travail « jours CA/SPA de l'an prochain »

M. Weil, directeur-adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente les réflexions du groupe de travail mis en place lors d'un précédent COSP. Il s'agit d'un groupe de travail pluri-catégoriel composé à la fois de membres de la direction de l'Inspé, de responsables de formation, de chefs d'établissement, d'Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), du Directeur académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN) et également de personnels administratifs du rectorat.

Ce groupe de travail avait pour mission de travailler sur la répartition des temps de présence en établissement des étudiants de Master 2 MEEF mentions « second degré » et « encadrement éducatif », en prenant pour référence l'expérience de cette première année de fonctionnement du master dans sa nouvelle configuration. Les critères retenus pour ce travail ont été la prise en compte de l'intérêt des élèves, de la faisabilité pour les étudiants, de la qualité de leur formation, de l'articulation avec l'année de Master 2 et de l'enjeu du concours.

Pour rappel, au sein de la deuxième année de master, il existe deux types d'étudiants que sont des contractuels alternants (CA) et des étudiants en stage de pratique accompagnée (SPA). Ces étudiants, quel que soit leur statut, sont à tiers-temps en établissement, soit cette année, le lundi journée et le mercredi matin, et à deux tiers-temps en formation à l'Inspé. Cependant, l'efficacité de ce dispositif a été remise en cause. Les chefs d'établissement ont notamment pointé le fait que la concentration des cours dans les établissements sur des demi-journées rapprochées ne permettait ni la progression des élèves, ni une formation de qualité pour les étudiants.

Pour conduire ce travail, les membres du groupe ont soumis un questionnaire aux responsables de formations, aux IA-IPR ainsi qu'aux délégués des différents parcours de Master MEEF. À la lumière des résultats de cette enquête, plusieurs éléments essentiels se sont dégagés :

- **le bilan de l'année en cours** dans lequel il faut distinguer les réponses selon que cela concerne plutôt les contractuels alternants ou les étudiants en stage de pratique accompagnée. Ont été observés :

▪ des points négatifs :

✓ des lieux de stage parfois éloignés engendrant de la fatigue et un coût financier important pour les étudiants ;

✓ des difficultés dans la gestion de l'année : des fléchissements se sont fait sentir chez certains contractuels alternants dès le mois de novembre, ces derniers mettant alors de côté la préparation au concours ;

✓ peu de responsabilité, de prise en main des classes et un accompagnement insuffisant pour certains étudiants en stage de pratique accompagnée.

▪ des points positifs :

✓ peu de démissions constatées par rapport à ce qui pouvait être attendu chez les contractuels alternants en début d'année ; ces derniers ont préféré poursuivre malgré les difficultés rencontrées et donner la priorité à leurs élèves ;

✓ plus de sérénité pour la préparation du concours et du master chez les étudiants en stage de pratique accompagnée.

- **la manière avec laquelle on pourrait envisager le futur** en proposant différents scénarios de répartition du service dans les établissements, en prenant en compte les spécificités des étudiants en stage de pratique accompagnée et en prévoyant un dispositif d'accompagnement et de cadrage précis pour ces derniers.

À la suite de cette étude, le groupe de travail a émis la proposition que les temps de classe en établissement ne soient pas les mêmes d'une discipline à l'autre du fait des spécificités de chacune. Néanmoins, il demeure impératif de conserver des plages de formation communes à tous les parcours pour tout ce qui concerne les cours de Culture métier commune (CMC) et de langue vivante. Pour une grande

majorité de parcours, les suggestions faites sont en adéquation avec celles des établissements et approuvées par les inspecteurs. Pour d'autres disciplines telles que les langues vivantes, les mathématiques et les lettres, la mise en place d'un nouveau dispositif semble plus complexe. Il est avéré que pour celles-ci, la progression des élèves passe par un étalement des cours dans le temps. Deux scénarios ont alors été envisagés :

- le premier prévoit d'étaler la présence en établissement des étudiants sur trois demi-journées distinctes mieux réparties dans la semaine, ce qui semblerait plus profitable aux élèves en leur laissant ainsi plus de temps d'apprentissage,

Scenario 1	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Inspé (hybride?)	EPLE	Inspé/Univ.	Inspé/Univ.	Inspé/Univ.
Après-midi	EPLE	Inspé/Univ.	Inspé/Univ.	CMC	EPLE

- le second envisage une répartition dans la semaine sur une journée complète et une demi-journée en établissement, ce qui limiterait alors la fatigue et les coûts pour les étudiants, permettrait moins de dispersion de leur part et une augmentation de leur chance de réussite au concours,

Scenario 2	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Inspé/Univ.	EPLE	Inspé/Univ.	Inspé/Univ.	(LV →10h30)
Après-midi	Inspé/Univ.	EPLE	Inspé/Univ.	CMC	EPLE

M. Weil précise que ces propositions émanent d'un groupe de travail mais qu'à ce jour, aucune d'entre elles n'a été amendée, ni par la direction de l'Inspé, ni par le rectorat de l'académie de Limoges.

Il ajoute qu'il est impossible de déconnecter les contractuels alternants des étudiants en stage de pratique accompagnée d'un même parcours. Cela impliquerait de mettre en place deux maquettes distinctes pour chacun, ce qui est inenvisageable en termes de moyens.

M. Fayol revient sur la situation difficile rencontrée par certains étudiants dont les lieux de stage sont éloignés. Ces derniers ont accumulé tout au long de l'année de la fatigue du fait des nombreux allers-retours dans leur établissement et ont dû faire face à des frais élevés. Ceci provoque une inégalité totale entre les étudiants. Il estime qu'il faudrait essayer de mettre en place des solutions et voir quelles aides pourraient leur être proposées afin de limiter cela. Il lui semble essentiel de communiquer et d'interpeller le rectorat et le monde politique à ce sujet. M. Moyon répond que l'une des solutions serait de mettre l'étudiant au centre du système pour une année et faire en sorte qu'il se rende moins souvent en établissement.

M. Weil termine en précisant qu'à la rentrée prochaine, il n'y aura pas suffisamment de contrats alternants pour tous. Par conséquent, ils seront prioritairement attribués à des étudiants qui se sont révélés plus solides disciplinairement.

IV. Accompagnement des CA et des SPA : présentation du comité de pilotage

Mme Legros, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique que le comité de pilotage « stage » qui reprend la suite du groupe de travail « stage » mis en place l'an dernier lors d'un COSP dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation, a eu pour objectif de travailler :

- d'une part, sur le protocole d'accompagnement des contractuels alternants et des étudiants en stage de pratique accompagnée ;
- d'autre part, sur des demandes spécifiques à destination des étudiants en stage de pratique accompagnée.

Elle précise que ce comité de pilotage est composé des mêmes membres que le groupe de travail « stage », à savoir d'inspecteurs, de formateurs, de chefs d'établissements et de membres de l'équipe de direction de l'Inspé.

1. Protocole d'accompagnement des M2 :

Le protocole proposé n'est pas fondamentalement différent de celui qui existe actuellement mais il insiste sur la nécessaire coordination des tuteurs terrain et des référents Inspé.

Cet accompagnement se traduit par :

- **la mise en place de visites** : selon le statut de l'étudiant, la forme et le nombre de ces visites varieront. Ainsi :

- pour les contractuels alternants : les visites du tuteur terrain seront possibles tout au long de l'année, autant de fois que celui-ci le jugera nécessaire. À celles-ci s'ajouteront une visite conjointe du tuteur terrain et du référent Inspé en période 1 qui constituera une sorte de visite « diagnostique » et une visite en période 4 qui sera, quant à elle, évaluative. Il apparaît essentiel de maintenir les visites des référents Inspé, ces derniers apportant un regard différent sur la posture professionnelle et la pratique de la classe ;

- pour les étudiants en stage de pratique accompagnée, des visites de leur référent Inspé auront lieu en périodes 1 et 4 ;

- **l'organisation de rencontres** tout au long de l'année afin de maintenir les échanges :

- dès la rentrée, une première rencontre sera envisagée entre le contractuel alternant, son tuteur terrain et son référent Inspé ;

- en périodes 2 et 3, une coordination entre le tuteur terrain et le référent Inspé permettra de faire le point sur la progression du contractuel alternant ou de l'étudiant en stage de pratique accompagnée et un temps d'échange entre l'étudiant sera prévu avec son référent Inspé.

M. Agraz, Maître de conférences à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH), souhaite revenir sur la visite dite « diagnostique » et demande sur quelle base celle-ci devra se faire. Mme Legros, répond qu'il faudra s'appuyer sur le référentiel de compétences existant.

Par rapport aux deux visites prévues, selon qu'il s'agisse du tuteur terrain ou du référent Inspé, les degrés d'observation sont différents. C'est pourquoi, M. Fayol demande s'il serait possible de déterminer en amont des points d'observation, de focalisation spécifique pour chacun d'eux afin qu'ils puissent mieux les coordonner à la suite de la visite. M. Moyon répond que ces observations sont définies dans la grille de progressivité. Mme Legros ajoute que l'intérêt des visites conjointes est bien d'observer une même situation avec des regards différents.

2. Demandes pour les étudiants en stage de pratique accompagnée :

Au cours de cette année, il a été constaté qu'il n'y avait pas de continuité d'observation dans les classes pour ces étudiants en stage de pratique accompagnée.

Le comité de pilotage « stage » propose qu'il y ait une **progression de la prise en charge de la classe ou des classes tout au long de l'année**. Cela devra se manifester par la préparation et la mise en œuvre d'une séance en classe dès la période 1 jusqu'à la prise en charge d'une ou plusieurs classes en période 4. Cela impliquera également de la part de l'étudiant une introduction du numérique dans son enseignement en période 2 ainsi qu'une introduction de la différenciation en période 4.

Pour Mme Billot, chargée de mission vie culturelle et associative FLSH, la prise en compte de ces deux éléments semble très tardive. Selon elle, elle ne permettra pas à l'étudiant de s'appuyer sur ses pratiques et ses observations sur le terrain suffisamment tôt pour pouvoir mener à bien la réflexion et la rédaction du mémoire qui lui est demandé. Mme Legros répond qu'il faut entendre ici que l'introduction de la différenciation dans son enseignement doit être évaluable et intervenir au plus tard en période 4. M. Moyon juge nécessaire de reformuler ces points autrement, en remplaçant par exemple le terme « introduction » par celui d'« intégration » du numérique en période 2 et par celui d'« approfondissement » de la différenciation en période 4.

Mme Legros poursuit sa présentation en expliquant que l'étudiant devra, à l'issue de chaque séance, faire une **analyse réflexive** de cette dernière, en renseignant une notice type. Cette action devrait permettre à l'étudiant de l'aider à focaliser son attention sur les élèves et à proposer des réajustements qui lui paraîtraient nécessaires dans sa pratique.

Mme Orlay, Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation Nationale de la Haute-Vienne, indique que cette notice doit mettre en avant les réussites et les difficultés des élèves mais il lui semble important qu'elle puisse aussi permettre à l'étudiant de se positionner en tant qu'enseignant. M. Moyon ajoute qu'il faudrait pouvoir mettre en avant la relation élève/enseignant. Selon Mme Nogue, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription Brive rural, ce document est simple d'utilisation et

convient tel qu'il est. Il lui semble qu'il pourrait tout aussi bien être utilisé par l'étudiant pour observer sur une séance les difficultés et les réussites des élèves et sur une autre séance sa posture en tant qu'enseignant. M. Rémondère précise que compléter cette fiche a vocation à être récurrent, l'objectif étant d'évaluer la progression de l'étudiant dans sa classe tout au long de l'année.

M. Fayol estime qu'il serait fondamental de définir préalablement des objectifs et des outils d'évaluation correspondants afin de contraindre l'étudiant à les mettre en œuvre lors de sa séance en classe.

Enfin, Mme Legros explique aux conseillers que l'étudiant devra également **observer la pratique de son binôme en classe**, travailler et échanger avec lui sur ce qui a été réalisé durant la séance.

Elle termine en précisant qu'une formation à destination des tuteurs d'accueil s'impose en amont afin de leur exposer ce qui est attendu de la part des étudiants de stage de pratique accompagnée dans leur classe durant l'année.

V. Présentation du DIU : entrée dans le métier

M. Moyon indique que l'arrêté du 4 février 2022 corrige celui du 18 juin 2014 fixant les modalités de la formation initiale des fonctionnaires stagiaires.

Il rappelle aux membres du COSP que les stagiaires seront inscrits dans une année post master. L'Inspé de l'académie de Limoges devra accueillir deux types de fonctionnaires stagiaires :

- les titulaires d'un master MEEF qui deviendront alors stagiaires à temps complet dans un établissement. Ils seront 10 à 20 jours en formation à l'Inspé. À l'heure actuelle, il reste de nombreuses inconnues quant à cette formation qui devra être conçue par l'institut ;

- les titulaires d'un master autre que MEEF qui seront stagiaires à mi-temps en établissement et à mi-temps en formation à l'Inspé. Ceux-ci seront inscrits dans un Diplôme Inter-Université (DIU) dont le cadrage sera national puis des maquettes devront être élaborées au sein de chaque Inspé, en fonction des déclinaisons locales. Le cadrage national et les déclinaisons locales seront soumis au vote de la CFVU de l'université de Limoges courant juin 2022.

La mise en place d'un DIU assurera un cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrira dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière.

Ce diplôme comptera entre 220 heures et 250 heures de formation sur une année universitaire complète (de fin août à mi-juillet). Il se déclinera dans trois parcours :

- « premier degré » pour lequel la formation se déroulera sur chacun des trois sites Inspé de l'académie (Guéret, Limoges et Tulle) ;

- « second degré » et « encadrement éducatif » dont la formation aura lieu uniquement sur le site de Limoges.

La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire devra développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation définies dans le bulletin officiel du 25 juillet 2013. Parmi ces compétences, 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation (CPE), 5 concernent tous les professeurs, 9 sont spécifiques aux professeurs documentalistes et 8 aux CPE.

La formation sera construite autour de trois blocs de compétences :

- **bloc 1** : « le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale » ;

- **bloc 2** : « le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages » ou « le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves » ;

- **bloc 3** : « le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel ».

Ces blocs correspondent aux trois unités d'enseignement des maquettes de master MEEF de l'Inspé. M. Moyon précise qu'il n'y aura pas de mutualisation possible avec le Master 2 mais des possibilités de regroupements sur certains cours seront possibles a minima.

En ce qui concerne l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires, M. Moyon précise qu'il sera à mettre en place localement dans le cadre d'un tutorat. Il ajoute que les fonctionnaires stagiaires devront produire un travail de nature réflexive (écrit ou oral) mais qui ne prendra pas la forme d'un mémoire.

M. Moyon explique que la mise en place de ce DIU nécessite de trouver des moyens supplémentaires et de travailler de concert avec le rectorat de l'académie de Limoges et l'université de Limoges. Il indique qu'un poste équivalent temps plein (ETP) a déjà été accordé mais cela reste malgré tout insuffisant pour faire face à cette nouvelle année.

Enfin, M. Moyon termine en expliquant qu'une nouvelle variable, à savoir les jours de présence de ces étudiants inscrits en DIU à l'Inspé, doit également être prise en compte. M. Weil a fait une proposition pour les parcours de la mention « second degré » et « encadrement éducatif », en distinguant les particularités de certaines disciplines. Pour la mention « premier degré », il serait envisagé un stage filé tous les jeudis auquel s'ajouteraient des stages massés durant l'année.

VI. Questions diverses

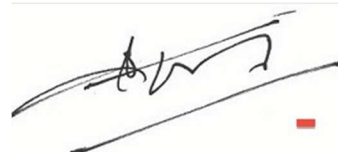
Les conseillers ne souhaitant aborder aucune question diverse, M. Fayol remercie les différents intervenants pour leur présentation des différents projets. Il remercie ensuite l'ensemble des membres du COSP et clôt la séance à 18h12.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Michel FAYOL

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN